

Loiret → Actualités

POLITIQUE ■ Alors que les grands postes du budget 2015 de l'État font l'objet de débats à l'Assemblée nationale

Des élus orléanais montent au créneau

Le maire, Serge Grouard (UMP), son adjoint aux finances, Olivier Carré (UMP), tous deux députés du Loiret, enjoignent le gouvernement d'agir autrement.

Philippe Ramond

philippe.ramond@centrefrance.com

Après des débats tenus la semaine dernière, à l'occasion du vote du budget de l'État, l'hémicycle du Palais Bourbon se penchait hier sur le budget de la Sécu. Prétexte pour deux députés UMP du Loiret, Serge Grouard et Olivier Carré, de lancer un cri d'alarme avec l'espoir d'être entendus au plan national.

1 Vous qualifiez le budget 2015 et l'ensemble de la dette publique « d'irresponsables ». Pourquoi ? 57 % du Produit intérieur brut (PIB) sont consacrés à la dépense publique. Nous sommes les 2^e au monde derrière le Danemark. En Allemagne, c'est 45 % du PIB. Nous cumulons des déficits que nous ne savons plus financer. Le budget 2015 continue dans cette logique ; c'est dramatique.

2 Le gouvernement dit pourtant qu'il va faire 21 milliards d'économies. C'est faux. L'an prochain, il y aura 14 milliards de plus en dépenses. Si l'État ne faisait rien, la dépense publique augmenterait de 35 milliards. L'État agit, certes, à hauteur de 21 milliards, mais la dépense s'alourdit bien de 14 milliards. La présentation est donc fallacieuse. Cela revient à déboursier pour les soldes et prétendre faire des économies...



ALERTE. Les sourires des édiles orléanais UMP se crispent quand ils examinent la situation financière du pays. PHOTOS PHILIPPE RAMOND

3 Pourquoi clamer ceci haut et fort aujourd'hui ? Nous exerçons un devoir d'alerte car continuer en ce sens mène le pays à la ruine. Et ce, malgré les efforts consentis par nos concitoyens. Les projections du gouvernement ont été un peu trop optimistes. Aujourd'hui, la croissance est à zéro ; les impôts rentrent moins et mal. L'impôt sur le revenu pesait 50 milliards en

2011, il représente 70 milliards aujourd'hui. Soit 40 % d'augmentation. Les classes moyennes sont les plus touchées, les contribuables paient davantage mais les déficits continuent à augmenter. L'État est incapable de restreindre une fiscalité à la limite du supportable. Les gens commencent à douter de la bonne utilisation de ce qui est prélevé. On a le sentiment que plus rien

n'est maîtrisé, qu'il s'agit d'une fuite en avant.

4 Quelles solutions ? Les déficits publics cumulés représentent 100 milliards en 2014 et la dépense publique 57 % du PIB. Il faut revenir dans la moyenne des grands pays de l'OCDE, soit 50 % du PIB (...) Pour arrêter cette spirale, il faut une économie de 100 milliards, étagée sur cinq à sept ans. Réduire le nombre de par-

lementaires et le train de vie de l'Assemblée nationale et du Sénat. Supprimer le conseil économique, social et environnemental. Soit 1 milliard d'économies. Réaliser des audits systématiques dans toutes les administrations centrales. Étudier les 10 % des dépenses les plus utiles, les 10 % des moins utiles et valider la disparition de ces dernières. Faire fusion-

ner départements et régions, mutualiser villes et intercos. Les collectivités locales pèsent 220 milliards ; on peut espérer 10 % d'économies.

5 Et pour la Sécu ? Il faudra porter l'âge de la retraite à 65 ans. Ceux qui disent autrement sont des menteurs. L'assurance vieillesse pèse 300 milliards par an ! Des économies en luttant contre les 20 milliards de fraude à la Sécu, en réformant la carte hospitalière (rien n'a été revu depuis des années en région Centre). Il faudra accroître le temps de travail de la fonction publique ; passer de 35 à 39 heures permet une économie de 12 %, soit 30 milliards sur les trois fonctions publiques. Alors naît un cercle vertueux pour amorcer la réduction du service de la dette (46 milliards par an). Soit l'équivalent du budget de l'Éducation nationale ! On est gangrené par ça. On paie des impôts en plus pour payer les intérêts de la dette. On stérilise là le pouvoir d'achat des ménages, la capacité d'investir des entreprises.

6 Vous évoquez un « point de non-retour » Oui, si on n'agit pas rapidement, nous serons dans la situation de la Grèce, de l'Italie. Agir ? Les emplois aidés (5,7 milliards), que la droite a d'ailleurs mis en place en son temps, sont à supprimer. Certains dispositifs, en matière d'aide au logement (45 milliards), se révèlent inadaptés. On a toutes les clés pour sortir de la crise ; il suffit de regarder les préconisations de la Cour des comptes. Mais il faut du courage politique ! ■

→ VU DE LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE



Jean-Pierre Sueur

Sénateur du Loiret

« Beaucoup de maîtrise financière ; la Cour des comptes ne réclame rien d'autre aux collectivités locales. Or, ce qui m'a inquiété ces dernières années, c'est une inflation excessive dans les frais de fonctionnement des intercommunalités. Lorsque l'on mutualise, quand une compétence quitte la commune pour l'agglomération, cela ne doit pas entraîner des frais supplémentaires. Bien au contraire puisqu'il s'agit de rationaliser (...) A Orléans, du temps

du Sivom (usine de traitement des ordures ménagères, tram, station d'épuration de 400.000 habitants à La Chapelle, pont sur la Loire), on a géré les services de l'agglomération avec une trentaine de personnels. Aujourd'hui, il y a bien sûr des compétences supplémentaires, mais l'effectif est bien plus conséquent » (N.D.L.R. : 540 personnels pour l'ensemble des services actuellement à l'agglomération d'Orléans).

Jean-Pierre Sueur invite à éviter les doublons entre collectivités, « cela vaut pour l'État et les régions. Que chacun ait sa tâche à accomplir ». Il relève par ailleurs que les charges des collectivités ne sont pas liées à leurs ressources. Pour les dotations de l'État (DGF), le sénateur considère que la part de la péréquation se devrait d'être plus importante.

■ Ce que préconise la Cour des comptes

Les députés Serge Grouard et Olivier Carré font référence aux pistes avancées par la Cour des comptes. Que suggèrent les sages de la rue Cambon ? Dans un rapport paru ces jours derniers, ils invitent notamment les collectivités territoriales à mettre les bouchées doubles pour maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

Selon le rapport de 400 pages de la Cour, établi « sur la base de 136 contrôles de collectivités », c'est la masse salariale qui est en cause avant tout. Elle a progressé de 3,1 % (+3,5 % en 2012), plus que celle de l'État.

Les magistrats de la rue Cambon pointent d'abord l'inflation des effectifs (communes + interco) où les dépenses de personnel représentent près de la moitié des coûts de fonctionnement.

Envolée des dépenses de personnels

De 2000 à 2012, communes et intercommunalités ont vu leurs moyens en personnels s'accroître de 26 %, soit 260.000 agents supplémentaires. « Loin d'avoir entraîné des économies d'échelle, le développement (des intercommunalités) se

sera accompagné d'une croissance de 61,8 % des dépenses de personnel des communes et intercos », dit encore le rapport.

Les régions ne font pas exception à cette dérive des dépenses de personnel « multipliées par près de cinq entre 2005 et 2012 ».

Réduction des effectifs souhaitée

Les magistrats prônent donc, entre autres, « des réductions d'effectifs », notamment par le non-remplacement des partants. La Cour relève aussi la croissance élevée des « rémunérations indiciaires (sous l'effet des avancements) et des régimes indemnitaires ». Au total, les dépenses de fonctionnement, toutes collectivités locales confondues, ont atteint l'an passé 163 milliards d'euros. Contredisant les associations d'élus, selon qui les décisions prises par l'État sont majoritairement responsables de la hausse des dépenses de fonctionnement, la Cour des comptes n'impute à ce dernier que « 40 % » de la progression.

Selon la Cour, pour les années à venir, « le risque existe que les collectivités choisissent plutôt d'augmenter le taux des impôts locaux ou d'obtenir de nouvelles ressources ». ■